Note conceptuelle

Conférence internationale

Le rôle de l'université dans la promotion et la protection des droits de l'enfant

Yaoundé, Cameroun, 19 et 20 novembre 2025

Thème : « Promouvoir les droits de l'enfant à travers le monde universitaire et académique: vers un nouveau partenariat pour la recherche, la formation et le plaidoyer »

1. Contexte et justification

Depuis 2024, l'UNICEF Cameroun conduit une initiative pionnière visant à institutionnaliser les droits de l'enfant dans l'enseignement supérieur à travers la création de **Centres des Droits de l'Enfant** en partenariat avec des universités publiques, privées et des grandes écoles. Ces centres sont aujourd'hui fonctionnels à l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), à l'Université de Bertoua, à l'Université de Dschang, à l'Université de Yaoundé1 et à l'Université de Yaoundé 2-Soa. Ils constituent des pôles interdisciplinaires consacrés à la recherche, la formation et le plaidoyer. Ils agissent comme catalyseurs de l'engagement académique et étudiant dans la construction d'un avenir plus juste et inclusif pour tous les enfants, notamment ceux vivant dans les communautés environnantes.

L'ambition est double : renforcer l'intégration des droits de l'enfant dans toutes les disciplines universitaires et contribuer à éclairer l'élaboration des politiques publiques à travers une recherche contextualisée. Ces centres apportent également un appui aux systèmes de gouvernance locale en accompagnant les élus et responsables administratifs dans la mise en œuvre de politiques adaptées aux besoins des enfants.

Inspirée par des expériences internationales (Géorgie, Grèce) mais ancrée dans le contexte africain, l'initiative s'appuie sur les valeurs culturelles et sur le rôle historique des universités comme vecteurs de transformation sociale. Elle s'inscrit dans la continuité des traditions africaines de promotion des droits humains, en particulier la **Charte de Manden (1236)**, considérée comme l'un des plus anciens textes fondateurs des droits de l'homme. Proclamée lors de l'intronisation de l'empereur Sundiata Keita, elle affirmait déjà des principes universels tels que le droit à la vie, l'abolition de l'esclavage et la dignité humaine. Reconnue en 2009 par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité, cette charte constitue une référence dans la construction des cadres modernes relatifs aux droits de l'enfant, aux côtés de la **Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE, 1989)** et de la **Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (adoptée en 1990 et entrée en vigueur en 1999)**.

L'article 42 de la CDE rappelle que la diffusion et la compréhension des droits de l'enfant constituent une responsabilité collective, engageant particulièrement les milieux éducatifs et universitaires. Les universités, en tant qu'espaces de production et de transmission des savoirs, jouent un rôle essentiel dans

la socialisation citoyenne, la formation des élites et la diffusion de normes sociales en faveur des droits de l'enfant.

Toutefois, l'intégration cohérente et transversale de ces droits dans les programmes d'enseignement supérieur demeure incomplète, aussi bien que la contribution des universités dans la formulation des politiques publiques et dans le débat social. Il devient donc urgent de repenser la place de l'université comme actrice majeure de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.

C'est dans ce cadre que l'UNICEF Cameroun et l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), en partenariat avec le réseau national des Centres des Droits de l'Enfant, organisent les **19 et 20 novembre 2025 à Yaoundé** une **Conférence internationale** consacrée au rôle de l'université dans la promotion et la protection des droits de l'enfant.

2. But de la conférence

La conférence ambitionne de repositionner le discours académique sur les droits de l'enfant en s'appuyant sur :

- l'héritage philosophique, culturel et historique africain en matière de droits humains ;
- la capacité des universités à traduire ces valeurs dans des approches pédagogiques et de recherche innovantes ;
- la volonté de bâtir des partenariats académiques, interinstitutionnels et intersectoriels pour renforcer la place des droits de l'enfant dans l'enseignement supérieur.

La rencontre constituera une plateforme de réflexion, de dialogue et de collaboration entre universités, décideurs politiques, société civile, communautés religieuses et jeunes générations, avec pour finalité de consolider l'institutionnalisation des droits de l'enfant dans les espaces académiques et au-delà.

3. Objectifs principaux

La conférence vise à :

- **Valoriser l'héritage historique, culturel et philosophique africain en matière de droits humains**, en l'inscrivant comme socle d'une approche contextualisée et pertinente des droits de l'enfant.
- **Mettre en lumière le rôle stratégique du monde universitaire dans la promotion et la protection des droits de l'enfant**, en intégrant systématiquement ces droits dans l'enseignement, la recherche et le plaidoyer, et en positionnant les universités comme catalyseurs de transformation sociale.
- **Partager les expériences et bonnes pratiques issues des Centres des Droits de l'Enfant au Cameroun** et d'autres initiatives internationales, en soulignant leurs trois piliers :
  - Promotion et plaidoyer en faveur des droits de l'enfant ;
  - Production de connaissances fondées sur des données probantes ;
  - Intégration et enseignement des droits de l'enfant dans les curricula universitaires.

- **Structurer un réseau académique durable autour des Centres des Droits de l'Enfant**, favorisant la collaboration interuniversitaire et Sud-Sud, ainsi que le partage de pratiques pédagogiques et scientifiques innovantes.

- **Établir des passerelles entre le monde universitaire, les décideurs publics, les communautés, le secteur privé et les partenaires internationaux**, afin d'ancrer la défense des droits de l'enfant dans des dynamiques multisectorielles et inclusives.
- **Produire un corpus scientifique et pratique sur les droits de l'enfant**, mobilisant des recherches interdisciplinaires, des études de cas et des expériences innovantes pour alimenter l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes.
- **Renforcer les réseaux et partenariats** académiques et institutionnels pour élargir la portée de la recherche, de l'enseignement et du plaidoyer en faveur des droits de l'enfant, tout en mobilisant les jeunes générations et en stimulant leur participation citoyenne.

4. Thèmes de la conférence

La conférence accueillera des contributions interdisciplinaires (droit, sciences politiques, sociologie, anthropologie, psychologie, pédagogie, études sur l'enfance, sciences de la santé, économie, communication, philosophie, sciences humaines et travail social) autour des thématiques suivantes :

1. **Droits de l'enfant : héritages historiques, culturels et religieux face aux défis contemporains**
   Analyse de l'apport des traditions africaines et des autorités religieuses et coutumières dans la consolidation des droits de l'enfant, en dialogue avec les pratiques actuelles et les cadres juridiques internationaux.
2. **Universités, académies et innovation : catalyseurs de l'institutionnalisation des droits de l'enfant**
   Étude des contributions académiques, pédagogiques et technologiques pour intégrer les droits de l'enfant dans l'enseignement supérieur, la recherche et le plaidoyer.
3. **Centres des Droits de l'Enfant : modèles et pratiques innovantes**
   Présentation des expériences, acquis et perspectives des Centres des Droits de l'Enfant, en tant que plateformes de recherche, de formation et d'engagement communautaire.
4. **Recherche universitaire et élaboration des politiques publiques**
   Réflexion sur la manière dont la production de savoirs scientifiques alimente la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'enfance.
5. **Planification et budgétisation pour les droits de l'enfant : vers une gouvernance publique équitable et durable**
   Réflexion sur les mécanismes de financement et de gouvernance publique pour l'enfance en Afrique, afin d'identifier enjeux, bonnes pratiques et pistes d'amélioration. Cette démarche offre un espace de dialogue entre acteurs académiques, institutionnels et communautaires autour d'une question clé : comment les États africains peuvent planifier et allouer leurs ressources de façon plus efficace et équitable pour garantir les droits de l'enfant.
6. **Universités et participation des jeunes : vers une citoyenneté active et une gouvernance inclusive**
   Analyse du rôle des institutions académiques dans la formation citoyenne, la promotion du leadership des jeunes et leur participation effective aux processus décisionnels universitaires, locaux et nationaux.
7. **Droits de l'enfant, décentralisation et gouvernance locale**
   Étude des approches et pratiques permettant d'intégrer les droits de l'enfant dans les politiques de décentralisation et dans la gestion municipale, avec un accent sur l'innovation institutionnelle et la gouvernance participative.

8. **Universités, partenariats et dynamiques multisectorielles**
   Exploration des passerelles entre le monde académique, les pouvoirs publics, les communautés, le secteur privé et les partenaires internationaux pour renforcer l'impact collectif en faveur des droits de l'enfant.

5. Résultats attendus

- Une **compréhension commune et un engagement renouvelé** sur le rôle du monde académique dans la promotion des droits de l'enfant.
- La création ou consolidation d'un **réseau universitaire collaboratif** centré sur les droits de l'enfant.
- La production d'un **référentiel numérique** regroupant articles scientifiques, études de cas et bonnes pratiques.
- Des **recommandations concrètes** pour l'institutionnalisation des droits de l'enfant dans l'enseignement supérieur.
- Une **visibilité accrue** du modèle des Centres des Droits de l'Enfant comme pratique innovante et durable.

6. Participants
La conférence réunira :

- Universitaires, chercheurs et étudiants de toutes disciplines ;
- Représentants des Centres des Droits de l'Enfant ;
- Recteurs, doyens et responsables académiques ;
- Responsables gouvernementaux et décideurs politiques ;
- Experts et praticiens en droits de l'enfant ;
- Représentants d'organisations de la société civile, du secteur privé et des médias ;
- Acteurs du système des Nations Unies et partenaires internationaux ;
- Jeunes leaders et enfants engagés.

7. Format et méthodologie
La conférence adoptera un format **hybride (présentiel et virtuel)** afin d'assurer l'accessibilité et l'inclusivité. Le programme comprendra :

- Discours d'ouverture et sessions plénières ;
- Ateliers thématiques et tables rondes interdisciplinaires ;
- Présentations d'articles académiques validés par le comité scientifique ;
- Sessions dirigées par des jeunes chercheurs ;
- Master classes et ateliers pratiques ;
- Expositions de posters et présentations institutionnelles ;
- Espaces de réseautage et de coopération.

Les Actes du colloque seront publiés et diffusés en ligne (enregistrement vidéo de la Conférence et transcription pour une version texte), offrant une ressource durable pour la recherche et la pédagogie.

8. Langues de travail

La conférence se déroulera en **français et en anglais**, avec un service de traduction simultanée pour garantir une participation internationale effective.

9. Prise en charge

L'UNICEF Cameroun prendra en charge les frais de transport, hébergement et restauration des intervenants sollicités. Les participants prendront en charge leurs frais.

10. Modalités d'inscription

La participation à la Conférence Internationale sur le rôle des universités dans la promotion et la protection des droits de l'enfant se fera sur inscription préalable.
Un formulaire en ligne sera mis à disposition par le Comité d'organisation à partir du 1er septembre 2025 sur ce lien https://ucac-icy.net/unicef-ucac-conference-droits-enfant-afrique-2025/

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 30 octobre 2025, dans la limite des places disponibles.

La participation est gratuite et prioritairement réservée aux représentants des universités, institutions publiques, organisations de la société civile, agences internationales et réseaux de jeunes. Les participants recevront une confirmation officielle par courrier électronique, accompagnée des informations logistiques nécessaires.

Le retrait des badges se fera le 19 novembre 2025 sur le campus de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, à Yaoundé.